

COMMUNE DE VARENNES/TECHE

Le 30 Avril 2014 : Le Conseil Municipal de la Commune de VARENNES/TECHE, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mr BERRAT Gilles, Maire, pour la tenue de la réunion obligatoire du 2^{ème} trimestre 2014.

Présents : BERRAT - BELLANGER - CHABRY - CHABERT - DUCLEROIR - PAGES - RUFFAUT - DEREURE - FAYET.

Absents : GAY - FRADIN, excusés.

Secrétaire de séance : RUFFAUT Marc.

Vote du BP 2014 Assainissement : Le budget a été voté à l'unanimité. Il s'élève en section de fonctionnement à la somme de : **725 €**(recettes et dépenses), et en section d'investissement à la somme de : **11 103 €**.

Vote des taux d'imposition 2014 :

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité :

Décide de fixer les taux d'imposition de l'année 2014 comme suit :

- Taxe d'habitation : 12,50%
- Taxe foncière (bâti) : 11,00%
- Taxe foncière (non bâti): 31,62%

Le produit fiscal attendu s'élève à la somme de : **64 645 €**

Vote des subventions 2014 : Les subventions votées pour 2014 sont :

AFN : 40 €

DDEN : 20 €

Bibliothèque de Prêt : 36 €

Don du sang : 15 €

Participation au Centre Social de JALIGNY/NEUILLY : Le Maire présente à l'Assemblée le relevé établi par le Centre Social de JALIGNY/NEUILLY, précisant le montant de la cotisation d'adhérent pour 2014, pour l'Animation Globale, ainsi que le montant de la participation à l'Accueil de Loisirs, selon les mêmes modalités de calcul que les années précédentes.

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité :

Donne son accord pour le financement de 0,95 € par habitant, pour l'Animation Globale, pour l'année 2014, soit une cotisation de **247 €uros**

Donne son accord pour la participation de la commune d'un montant de **851 €uros**; participation visant à équilibrer le budget 2014 des Accueils de Loisirs.

Vote du BP 2014 Commune : Le budget a été voté à l'unanimité. Il s'élève en section de fonctionnement à la somme de **265 810 €**(recettes et dépenses), et en section d'investissement à la somme de **120 821 €**.

Constitution des commissions municipales : Monsieur le Maire propose de constituer les commissions municipales en exposant le rôle de chacune d'elle, et en rappelant que le Maire est Président de droit de toutes les commissions.

Le Conseil Municipal fixe comme suit la composition des commissions municipales, dans lesquelles chaque conseiller a choisi celle où il se sent compétent :

► **Commission de la prévention routière :**

Jérôme CHABRY

► **Commission de la voirie :**

Gérard BELLANGER – Michel DEREURE – Gabriel FRADIN – Jérôme CHABRY – Frédéric FAYET

► **Commission des Bâtiments :**

Marc RUFFAUT - Gérard BELLANGER - Michel DEREURE – Jeannine PAGES

...../.....

► **Commission des affaires scolaires :**

Béatrice GAY – Gaëlle DUCLEROIR - Jérôme CHABRY - Marc RUFFAUT

► **Commission des fêtes et cérémonies :**

Michel DEREURE - Jérôme CHABRY - Gérard BELLANGER - Frédéric FAYET

► **Commission du cimetière :**

Patricia CHABERT – Michel DEREURE

► **Commission de l'agriculture :**

Patricia CHABERT - Béatrice GAY

► **Commission du Club du 3^{ème} âge :**

Patricia CHABERT - Michel DEREURE - Gaëlle DUCLEROIR - Jeannine PAGES - Gérard BELLANGER

► **Conseil de discipline communal :** Gabriel FRADIN - Patricia CHABERT

Constitution de la commission de délégation de service public (CDSP) : Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient d'élire les membres constituant la commission de délégation de service public. Il expose le rôle de cette commission qui est constituée du Maire qui en est le Président, de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, à l'élection des membres de cette commission.

Sont déclarés élus :

➤ **Délégués titulaires :** CHABERT Patricia - Jeannine PAGES - Marc RUFFAUT

➤ **Délégués suppléants :** GAY Béatrice - Gérard BELLANGER - Jérôme CHABRY

Constitution de la commission d'appel d'offres (CAO) : Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient d'élire les membres constituant la Commission d'Appel d'Offres. Il expose le rôle de cette commission qui est constituée du Maire qui en est le Président, de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, à l'élection des membres de cette commission.

Sont déclarés élus :

➤ **Délégués titulaires :** FRADIN Gabriel - Jérôme CHABRY - Marc RUFFAUT

➤ **Délégués suppléants :** Frédéric FAYET - Gaëlle DUCLEROIR - Michel DEREURE

Dotation annuelle de solidarité pour les équipements de proximité (fonds 1) du Conseil Général :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide d'affecter la dotation fonds 1 du Conseil Général de l'année 2014, d'un montant de **6 661 Euros** aux programmes d'investissements suivants :

- Réfection toiture Auberge de la Têche : part affectée **1 065 €**

- Ravalement garage-atelier : part affectée **3 929 €**

- Travaux chemins 2014 : part affectée **1 667 €**

Désignation d'un représentant au sein de l'ATDA : Le Maire informe l'assemblée qu'il convient de désigner un représentant au sein de l'Agence Technique Départementale de l'Allier.

Le Conseil Municipal après délibération :

Désigne M. BELLANGER Gérard en qualité de représentant de la commune de Varennes/Têche, au sein des assemblées générales ordinaires ou extraordinaires de l'ATDA.

Concours des villes et villages fleuris 2014 : La commune ne souhaite pas organiser de concours des maisons fleuries, ni s'inscrire au concours départemental des villes et villages fleuris organisé par le Conseil Général.